

2. 6. 3. Les plagiats sont interdits !

Quand on reprend les idées de quelqu'un d'autre, quand on fait un copier-coller de phrases ou de paragraphes entiers sans en mentionner la source, on commet un plagiat. Les plagiats sont sanctionnés ! Ainsi, un travail qui contient une partie plagiée, intentionnelle ou non-intentionnelle de la part de l'étudiant, peut être refusé ou peut se voir attribuer une note insuffisante. Selon le règlement de l'université, le plagiat peut même mener à l'exclusion de l'étudiant de l'université.